



## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### DEMANDE D'INSCRIPTION par la Famille

#### **Documents à joindre au dossier :**

- Bulletins trimestriels de l'année en cours sauf pour les futurs 6<sup>ème</sup>,
- Bulletins trimestriels de l'année précédente,
- Lettre de l'élève et/ou de ses parents indiquant :
  - . les motivations précises de la demande d'inscription,
  - . la formation spirituelle,
  - . tout autre renseignement que vous jugez utile de faire connaître.
- 4 timbres au tarif en vigueur,
- Chèque de 30 € pour **frais de dossier et examen de la candidature** à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION.

**Cette somme reste acquise à l'établissement** quelle que soit la décision prise.

### INSTRUCTION DU DOSSIER par l'Etablissement

Après examen du dossier, la famille reçoit :

- Une **proposition de rendez-vous** pour un **entretien en présence de l'élève ou un avis de refus.**

A l'issue de cet entretien, une réponse est adressée.

- Un **avis d'acceptation** selon la procédure déclinée au paragraphe suivant.
- Un **avis réservé**, avec mention dossier «en attente ».
- Un **avis de refus.**

### INSCRIPTION

**1- La demande d'inscription est enregistrée** après entretien, accord du chef d'établissement et réception des pièces complémentaires suivantes sous huitaine :

- Photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ou du passeport
- Formulaire du contrat financier
- Avance sur scolarité : 300 €

*Chèque établi à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION, en cas de désistement cette avance reste acquise à l'établissement, sauf cas de force majeure (mutation, déménagement).*

-Pour les internes s'y ajoute une caution de 650 €.

*Chèque établi à l'ordre de OGEC Notre-Dame de SION, cette caution sera remboursée aux familles, à la fin de la scolarité de l'élève dans l'établissement, sous réserve d'absence de dégradations et du paiement intégral des frais d'hébergement.*

**2- L'inscription devient définitive** à réception des documents suivants :

- **Troisième et dernier bulletin trimestriel mentionnant l'avis du conseil de classe de fin d'année.**
- **Exeat de l'établissement d'origine**

*NB : pour les élèves de Terminale, la photocopie des notes obtenues aux épreuves anticipées devra nous être adressée dès réception de ce document.*